

16^e R
15420

*que
sais-je?*

LA GUERRE

PAR GASTON BOUTHOU



**PRESSES UNIVERSITAIRES
DE FRANCE**

LA GUERRE

740
6/14

16° R
15720

DL-24 9 1973-19356

DU MÊME AUTEUR

OUVRAGES SUR LES GUERRES (POLÉMOLOGIE)

- Les guerres. Eléments de Polémologie* (Payot éd., Paris).
Cent millions de morts (Sagittaire éd.).
Huit mille traités de Paris (Julliard).
Sauver la guerre (Grasset) (*Prix international de la Paix 1962*).
Le phénomène-guerre (Payot).
Avoir la paix (Grasset).
L'infanticide différé (Hachette), ouvrage couronné par l'Académie française, Prix Montyon.
Traité de polémologie (Payot).

DANS LA COLLECTION « QUE SAIS-JE ? »

- Histoire de la sociologie* (n° 423).
Les mentalités (n° 545).
Biologie sociale (n° 738).
Sociologie de la politique (n° 1189).

AUTRES OUVRAGES

- La durée du travail et l'utilisation des loisirs* (Durand-Auzias).
La philosophie sociale d'Ibn Khaldoun (Geuthner).
L'invention (Durand-Auzias).
Traité de sociologie, deux volumes (Payot).
Panorama des idées contemporaines : Les sciences sociales (Gallimard).
La population dans le monde (Payot, 1935).
La surpopulation (Payot).
L'art de la politique (Ed. Seghers).

« QUE SAIS-JE ? »

LE POINT DES CONNAISSANCES ACTUELLES

=====
N° 577
=====

LA GUERRE

par

Gaston BOUTHOU

*Professeur à l'Ecole des Hautes Etudes Sociales
Vice-Président de l'Institut International de Sociologie
Directeur de l'Institut Français de Polémologie*

CINQUIÈME ÉDITION



PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE

108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, PARIS

1973

TRENTE-SIXIÈME MILLE

*Le présent ouvrage a été traduit en anglais
(Walker and Co, New York), arabe,
catalan, espagnol, japonais, portugais.*



Dépôt légal. — 1^{re} édition : 1^{er} trimestre 1953
5^e édition : 3^e trimestre 1973

© 1953, Presses Universitaires de France

Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation
réservés pour tous pays

La loi du 11 mars 1957 n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustrations, « toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1^{er} de l'article 40). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code Pénal.

INTRODUCTION

LA POLÉMOLOGIE (1)

La guerre est incontestablement le plus spectaculaire des phénomènes sociaux. Si, comme l'a dit Durkheim, la sociologie est « l'histoire entendue d'une certaine façon », on peut dire que c'est la guerre qui a enfanté l'histoire. L'histoire a commencé, en effet, par être exclusivement celle des conflits armés et il est peu probable qu'elle cesse jamais entièrement d'être « l'histoire-batailles ». Car les guerres sont à la fois nos points de repère chronologiques les plus nets et, qu'on le veuille ou non, les bornes qui marquent les grands tournants des événements. C'est par la guerre qu'ont péri presque toutes les civilisations connues. C'est par la guerre qu'ont fait leur entrée presque toutes les civilisations nouvelles. C'est par la guerre que s'établissent ou se sanctionnent les primautés qui mettent pour un temps plus ou moins long un certain type de société à la tête de l'humanité.

Et la guerre est en même temps le principal des facteurs de cette imitation collective qui joue un si grand rôle dans les transformations sociales.

(1) « Polémologie » (du grec *polemos*, guerre, et *logos*, traité) : Science de la guerre en général, étude de ses formes, de ses causes, de ses effets, de ses fonctions, en tant que phénomène social. Mot proposé en 1946 par Gaston BOUTHOU, dans son livre *Cent millions de morts*. (Extrait du *Larousse mensuel*, n° 401, p. 11).

Elle finit tôt ou tard par obliger les Etats les plus fermés à s'ouvrir : ainsi la Chine, le Japon ou le Maroc au cours du siècle dernier. Elle est probablement la forme la plus énergique et la plus efficace du contact des civilisations. Elle rompt par la force l'isolement psychologique. Elle répand jusqu'aux modes : on peut juger du véritable vainqueur d'une guerre d'après la coupe des uniformes dans les années qui suivent : après Napoléon on copiait les uniformes français, après 1918 les anglais ; et aujourd'hui, les uniformes américains et russes.

La guerre, en un mot, est la plus remarquable de toutes les formes de passage de la vie sociale. C'est une *forme de passage accélérée*.

On peut donc se demander pourquoi l'on a tant tardé à constituer une véritable science des guerres, une *Polémologie* (1). Pourquoi le phénomène social le plus important n'a-t-il suscité aucun chercheur pour étudier objectivement ses caractéristiques et ses aspects fonctionnels ? Depuis un demi-siècle on voit pulluler les laboratoires consacrés à l'étude du cancer, de la tuberculose, de la peste ou de la fièvre jaune. Ils se multiplient chaque jour et c'est très bien ainsi. Pourquoi la guerre qui fait à elle seule bien plus de victimes que toutes ces calamités réunies n'a-t-elle pas suscité jusqu'à présent le moindre Institut de Recherches ?

La science, dit Aristote, commence par l'étonnement. Le premier des obstacles à une étude scientifique des guerres c'est qu'il nous est bien difficile de nous étonner, tant est grande notre accoutumance, de ce phénomène pourtant assez stupéfiant. « Au-

(1) Nous avons proposé dans un précédent ouvrage de donner le nom de *Polémologie* à l'étude scientifique du *Phénomène-guerre* considéré comme un phénomène social, pour la distinguer de la science de la guerre, telle qu'on l'enseigne dans les écoles militaires et les états-majors.

cun lecteur, dit Proudhon, n'a besoin qu'on lui dise ce qu'est physiquement ou empiriquement la guerre ; tous en possèdent une idée quelconque, les uns pour en avoir été témoins, d'autres pour en avoir eu maintes relations, bon nombre pour l'avoir faite ». Il faut donc d'abord lutter contre cette pseudo-évidence de la guerre. L'évidence est due dans ce cas à une habitude d'esprit remontant à notre âge le plus tendre : tous les garçons jouent à la guerre et aux soldats.

Le second obstacle à cette étude c'est que la guerre paraît dépendre entièrement de notre volonté. Elle a un commencement et une fin ; elle se déclenche à un moment précis, avec toutes sortes de formalités, diplomatiques et religieuses. On en donne des motifs qui sont de longue date préparés par des délibérations et des discussions. Chaque guerre envisagée séparément nous semble avoir été facultative et évitable. Elle ne paraît dépendre que d'une décision longuement réfléchie et mûrie.

C'est précisément cette croyance dans le caractère exclusivement volontaire et conscient des guerres qui est à l'origine du principal obstacle à leur étude scientifique. Nous voulons parler de « l'illusionnisme juridique ». Malgré mille démentis de l'histoire, les juristes continuent à assimiler dans leurs conceptions la guerre à une querelle entre individus, à une bagarre, une rixe ou un duel. Par analogie avec les contrats du droit privé ou avec le Code pénal on voit renaître périodiquement des projets de pactes internationaux, de tribunaux et de lois internationales (1). Les uns veulent interdire la guerre par une sorte de règlement de police. D'autres

(1) Cependant l'activité législative et pénale n'a pas empêché la constitution d'une *criminologie*.

veulent, tout en la tolérant, la réglementer exactement sur le modèle du code d'honneur à l'usage des duellistes courtois ou des règles qui régissent les combats de boxe ou le football. De même les projets d'arbitrage qui n'apportent jusqu'à présent rien d'autre que la reproduction du droit privé ou, tout au plus, du droit féodal avec sa conception de l'arbitrage des querelles par des pairs comme dans les Cours de Barons.

Il s'agit là d'une préoccupation thérapeutique immédiate. Mais comment légiférer sur les choses que l'on ne connaît pas ? Et pouvons-nous dire que nous savons, ne serait-ce qu'approximativement ce qu'est la guerre, quelle est sa nature, quelles sont ses fonctions, quels sont les rôles qu'elle remplit ?

Cette préoccupation thérapeutique, quelque légitime et compréhensible qu'elle soit est, croyons-nous, le principal obstacle à l'étude scientifique des guerres. Nous avons hâte de trouver des remèdes avant de connaître le mal, de croire avant de savoir.

CHAPITRE PREMIER

HISTOIRE DE L'IDÉE DE LA GUERRE

Avant d'essayer de délimiter et de définir le « phénomène-guerre », avant d'analyser ses multiples aspects, nous devons rappeler les principales théories qui ont été soutenues à propos des guerres, les principaux jugements qui ont été portés sur elles depuis qu'il est des hommes et qui se battent.

I. — Les mythologies

Si les cosmogonies des primitifs sont en général trop vagues pour qu'on puisse en tirer des enseignements précis, par contre dès qu'on se trouve en présence des civilisations historiques, on trouve dans leurs cosmogonies et leurs mythologies deux traits communs : 1^o *La place énorme qu'y tient la guerre* ; 2^o *Le caractère hautement louable de l'activité guerrière que les Dieux pratiquent, encouragent et protègent.*

Rien n'est plus représentatif à cet égard que le Panthéon germanique, le Walhalla, conçu à l'image des festins dans lesquels les guerriers se réjouissent après une campagne victorieuse. Sous le regard comblé d'Odin, le Dieu des Batailles, entourés de trophées, d'esclaves et de captifs, les bienheureux boivent l'hydromel dans le crâne de leurs ennemis, mangent leur bétail, se partagent leurs dépouilles qui renaissent chaque jour et « joie suprême, se taillent en pièces, au dessert, dans la cour du Palais divin » (du Puget).

Si la mythologie chinoise est plus pacifique et le bouddhisme

anti-guerrier, par contre l'Inde brahmanique est prodigieusement belliqueuse. Dans les livres sacrés, ce ne sont que combats entre dieux, déesses, génies, géants, etc., auxquels participent même quelquefois des hommes, des singes et d'autres animaux. Le récit de ces légendes emplit les Védas. Les énormes poèmes épiques tels que le Ramayana sont en grande partie consacrés au récit de ces fastes mythologiques. Ils fourmillent de descriptions de batailles. Les temples hindous sont couverts de bas-reliefs qui figurent ces luttes, et les dieux, Indra, Mithra, Varouna, puis ensuite Brahma, Vichnou, Civa, la déesse Kali, se fracassent sur leurs chars de guerre.

Quant à la mythologie grecque, elle nous montre Zeus et les dieux combattant les Titans, les géants et Tiphée ; Chronos lutte contre Ophionée, Mars est entouré de la Discorde, de la Crainte, de la Terreur, et s'honore du titre de « Tueur d'Hommes ». Pallas est toujours représentée cuirassée et armée de la lance et du bouclier. Apollon lui-même a des flèches meurtrières.

Dans toutes les civilisations connues, avant les batailles et après la victoire, il est habituel de sacrifier amplement aux dieux, soit en immolant des captifs, soit en abandonnant aux temples une partie du butin. Chez les Assyriens, les Egyptiens, les Aztèques, c'est par milliers que les prisonniers étaient égorgés au milieu des fumées d'encens et des cris d'allégresse.

L'idée de sacrifices aux Dieux se conjugue parfois avec les rites funèbres anticipés. La mort prévisible des guerriers est ainsi préfigurée et célébrée à l'avance, de même que leur apothéose. Il s'y ajoute souvent des rites propitiatoires, de même que des vœux, des bénédictions et des rites de purification, qui sont accomplis aussi pour préparer leur bonne mort et faciliter leur résurrection.

Une curieuse survivance non déguisée des rites funèbres précédant le combat fut pratiquée au Japon lors de la guerre de 1940 : les jeunes pilotes volontaires des avions-suicide (kamikazé) assistaient, la veille des départs, à un banquet funéraire. Ils étaient vêtus de blanc, couleur de deuil. Ainsi ils

se dépouillaient symboliquement de toutes leurs possessions terrestres. Le lendemain, sur le terrain d'aviation, ils recevaient chacun une petite boîte blanche qui représentait l'urne censée contenir leurs cendres.

II. — Doctrines théologiques des guerres

L'Ancien Testament. — Il est frappant de constater que, lorsque naquit le monothéisme, d'entre tous les attributs possibles (que se partageaient les dieux de l'Olympe, tels Vulcain, Junon, Mercure, Cérès...) on conféra de préférence au Dieu unique des attributs guerriers : il fut le « dieu des Armées ».

C'est sur l'ordre exprès de Dieu que la guerre commence, et rien ne se fait sans lui : « Ne sois point effrayé, l'Eternel est au milieu de vous. L'Eternel ton Dieu chassera peu à peu ces nations loin de ta face... il les mettra complètement en déroute et fera disparaître leur nom de dessous les cieux » (*Deut.*, 7-8-9), ou bien si les Israélites s'emparent de la Terre Promise c'est sur l'ordre de Dieu. « C'est par le feu que l'Eternel exerce ses jugements, c'est par son glaive qu'il châtie toute chair. Et ceux que tuera l'Eternel seront en grand nombre... et quand on sortira on verra les cadavres des hommes qui se sont rebellés contre moi... » dit l'Eternel (*Esaïe*, 66).

Mais la guerre ne fut pas toujours favorable aux Hébreux. Lorsque les Hébreux se trouvèrent en face de vastes et puissantes armées étrangères, la guerre cessa d'être attrayante et un nouvel état d'esprit se fit jour dont témoignent Jérémie et Ezechiel : ce n'est plus la petite guerre exaltante entre tribus et petites cités, elle devient un châtement envoyé par Dieu.

« Voici la tempête de l'Eternel, la fureur éclate, l'orage se précipite, il fond sur la tête des méchants. La colère ardente de l'Eternel ne se calmera pas jusqu'à ce qu'il ait accompli les desseins de son cœur » (*Jérémie*, 30).

Le Coran. — Pour le Coran, la propagation de l'Islam par les armes est un devoir religieux. La

guerre est un idéal, un ordre de Dieu : « Faites la guerre à ceux qui ne croient pas en Dieu ni au jour dernier, qui ne regardent point comme défendu ce que Dieu et son apôtre ont défendu : et à ceux d'entre les hommes des Ecritures qui ne professent pas la vraie religion. Faites-leur la guerre jusqu'à ce qu'ils paient le tribut de leurs propres mains et soient soumis » (*Sourate*, 9, verset 29).

Le fameux paradis de Mahomet, passé en formule, est réservé aux seuls guerriers morts en combattant :

« Faites le sacrifice de vos biens et de vos personnes... Dieu vous pardonnera vos offenses, il vous introduira dans les jardins où coulent les fleuves » (*Sourate*, 9, 90).

La théologie chrétienne. — Le christianisme primitif a eu vis-à-vis de la guerre une attitude puissamment originale; il l'a maudite et rejetée en bloc : « Qui a frappé par l'épée périra par l'épée. » Origène, Tertullien, saint Ambroise rejettent catégoriquement l'emploi de la violence pour quelque fin que ce soit. Le dogme de la non violence repris par Tolstoï et Ghandi, est essentiellement une invention chrétienne.

Cependant l'Eglise se trouva rapidement dans l'obligation de composer avec le pouvoir et, suivant en cela le chemin plus réaliste tracé par saint Paul dès les origines, les théologiens les plus éminents élaborent une doctrine de compromis. Saint Augustin, très conscient de la contradiction entre l'Ancien et le Nouveau Testament, développe une théodicée qui justifie la guerre dans la mesure où elle peut être l'expression de la volonté divine : « Si Dieu, par une prescription spéciale, ordonne de tuer, l'homicide devient une vertu. »

Mais ce sont surtout les Croisades qui mettront à l'épreuve l'habileté dialectique des théologiens.

Et si saint Bernard se fait le défenseur raisonné de la guerre Sainte, on voit également des clercs prôner sans retenue les agissements les plus barbares.

Raymond d'Agiles, chanoine de la cathédrale du Puy, écrit à propos de la prise de Jérusalem : « On vit des choses admirables... on voyait dans les rues et sur les places de la ville des monceaux de têtes, de mains, de pieds. Les hommes et les chevaliers marchaient de tous côtés à travers les cadavres... Dans le Temple et dans le Portique on marchait à cheval dans le sang jusqu'aux genoux du cavalier et jusqu'à la bride du cheval... Juste et admirable jugement de Dieu qui voulut que ce lieu même reçut le sang de ceux dont les blasphèmes l'avaient si longtemps souillé. Spectacles célestes... dans l'Eglise et dans toute la ville, le peuple rendait grâce à l'Eternel. »

Saint Thomas, dans sa célèbre théorie de la *guerre juste*, formule les conditions qui peuvent faire de l'activité guerrière une entreprise agréée de Dieu. Ce sont : 1^o L'autorité du prince ; 2^o Une cause juste ; 3^o L'intention droite.

L'équivoque de ces conditions explique les hésitations de l'Eglise lorsqu'il s'agit de prendre position dans un conflit. Jusqu'au siècle dernier, l'Eglise enseignait encore qu'entre deux belligérants la guerre ne pouvait être juste que d'un côté. Elle professe aujourd'hui que la guerre peut être juste des deux côtés à la fois « dès l'instant que chacun des deux adversaires, sans être certain de son droit, le considère, après avoir pris l'avis de ses conseils, comme simplement probable » (1).

III. — Doctrines philosophiques sur les guerres

Les philosophes chinois. — La seule philosophie qui à travers les siècles se soit appliquée avec constance à ne pas exalter la guerre est la philosophie

(1) Cf. BRUNEAU DE SOLAGES : *Bulletin de Littérature Ecclésiastique*, Toulouse, 1940.